



2000-3F

Annexe 2

RECOMMANDATION

relative au réseau des EURES transfrontaliers

Le Conseil Parlementaire Interrégional

- SE FELICITE de l'initiative EURES lancée par la Commission Européenne et son retentissement dans la Grande Région où deux EURES ont été créés au début des années 1990.
- CONSTATE tout l'intérêt de ce dispositif, au service des 120.000 travailleurs frontaliers de la Grande Région et privilégiant une approche « bottom-up » au service du citoyen.
- SOUHAITE que les membres du CPI puissent être des relais pour assurer auprès des populations concernées la promotion du dispositif EURES.
- SE REJOUIT du soutien logistique apporté aux EURES par les Centres de Ressources et de Documentation (CRD) et de la qualité des documents réalisés.
- ENGAGE les Exécutifs de la Grande Région à poursuivre et à intensifier leur soutien financier tant pour les EURES que pour les CRD.
- ESPERE une réelle coordination dans l'action entre les EURES et le futur Observatoire Interrégional du Marché du Travail voulu par le dernier Sommet des Exécutifs.

Trèves, le 8 décembre 2000